



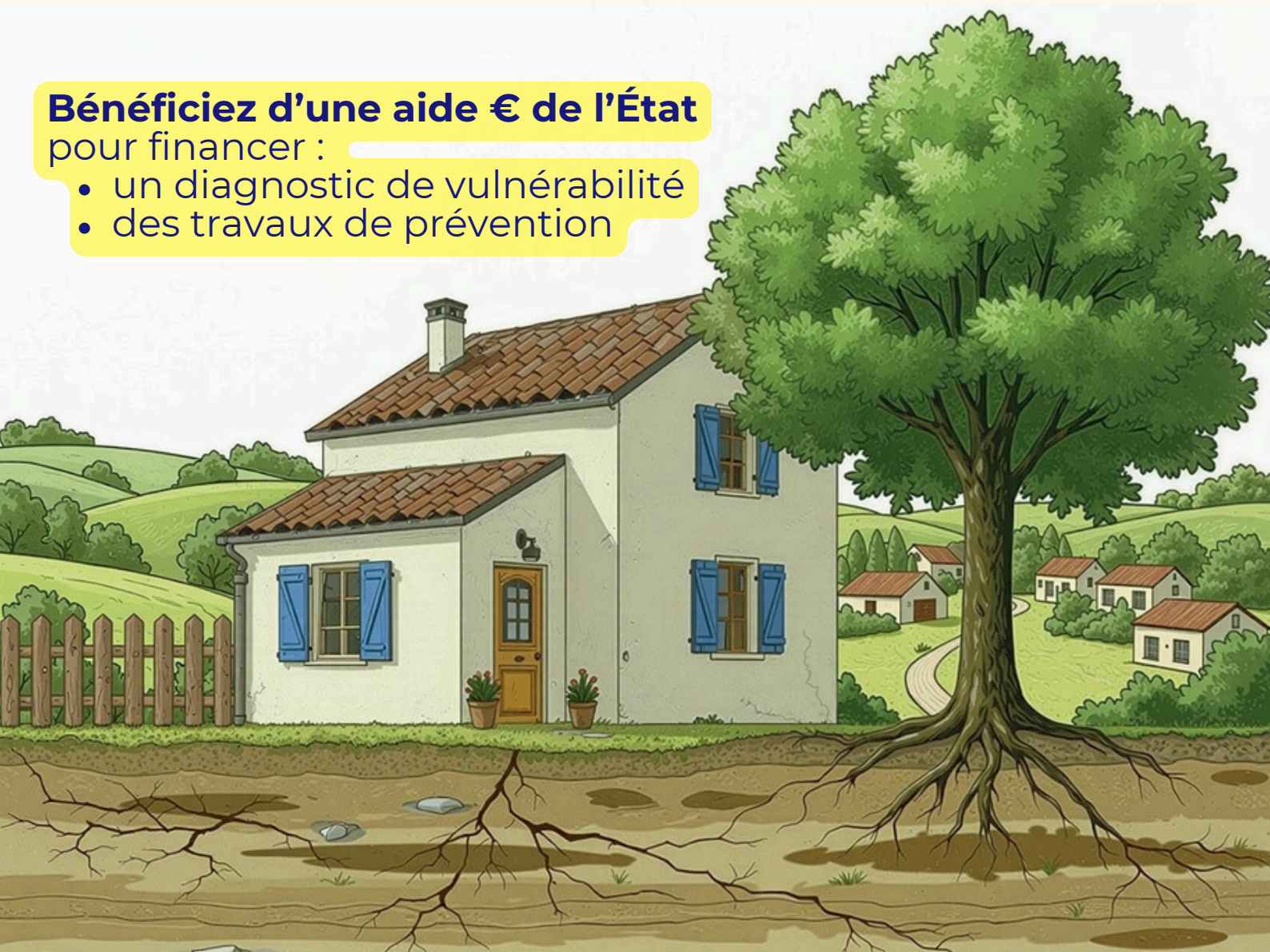
# VOUS NE VOULEZ PAS DE **FISSURES** SUR VOTRE MAISON ?

## **AGISSEZ AVANT LES GROS DÉGÂTS**

CAUSÉS PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

**Bénéficiez d'une aide € de l'État**  
pour financer :

- un diagnostic de vulnérabilité
- des travaux de prévention

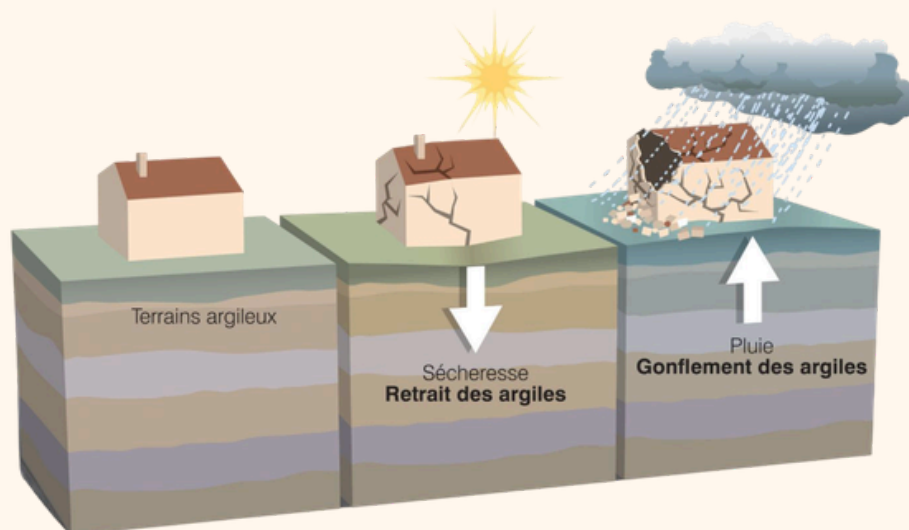


**Des conseils gratuits près de chez vous  
avec l'ADIL de l'Indre**

02 54 27 37 37 - [www.adil36.org](http://www.adil36.org)



# LE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)



L'alternance entre des périodes de sécheresse et d'humidité provoque des **mouvements du sol**, et des **dégâts sur nos maisons**

## POURQUOI PROTÉGER VOTRE MAISON ?



**Les travaux pour réparer les dégâts coûtent 16 500 €** en moyenne. Si vous ne faites rien, votre maison risque de ne plus être réparable



La sécheresse de 2022 a coûté **3,5 milliards d'euros**



La situation empire partout en France : **61,5% des maisons** individuelles sont en zone d'exposition moyenne ou forte



# DES SOLUTIONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

**L'État et ses partenaires vous accompagnent pour :**

✓ mieux **comprendre les risques** qui fragilisent votre maison

✓ réaliser un **diagnostic de vulnérabilité** avec un professionnel

✓ **financer jusqu'à 80% des travaux de prévention préconisés**  
pour éviter des dégâts plus importants

## LES AIDES DE L'ÉTAT

**Des aides financières importantes selon vos revenus :**



Pour un **diagnostic de vulnérabilité**, l'État vous verse une aide **entre 70% et 90% du coût** (dans la limite de 3000€ HT)



Pour des **travaux de prévention**, vous pouvez toucher une aide allant **de 50% à 90%** des coûts des travaux (dans la limite de 14000€ HT)

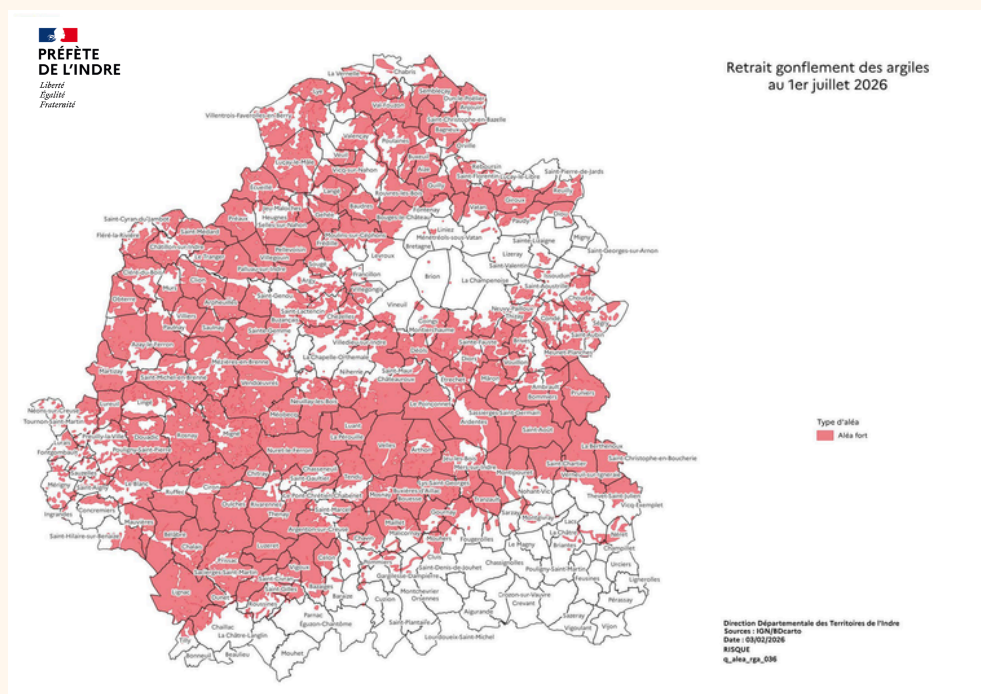
**Êtes-vous concerné ? Vérifiez votre éligibilité à la page suivante.**



# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

**Pour être éligible aux aides, vous devez remplir certaines conditions :**

- ✓ être propriétaire occupant d'une maison individuelle non-mitoyenne
- ✓ maison achevée depuis au moins 15 ans
- ✓ maison de maximum 3 niveaux (sous-sol et combles compris)
- ✓ ne pas avoir été indemnisé par le régime catastrophe naturelle
- ✓ ne pas dépasser les plafonds de ressources
- ✓ habiter dans une zone d'exposition forte au RGA (rouge sur la carte),...



**Testez  
votre éligibilité**  
sur le simulateur officiel fonds-  
prevention-argile.beta.gouv.fr



**Des conseils gratuits près de chez vous  
avec l'ADIL de l'Indre**

02 54 27 37 37 - [www.adil36.org](http://www.adil36.org)